

OPÉRATEUR DE CHANTIER - 14 H



Arrêté du 23 février 2012

(Travail en sous-section 4 du Code du Travail)

PUBLIC CIBLÉ

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir des matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire Sous-section 4.

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRES

✓ Certificat médical d'aptitude au poste de travail nominatif selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

✓ Avoir plus de 18 ans

✓ Maîtriser la langue française (lire et écrire)

Pour les formations en langue étrangère, nous consulter

OBJECTIFS



- ✓ Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- ✓ Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.

CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1 :

- ✓ Caractéristiques et propriétés de l'amiante, produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et leurs modalités d'identification + terrains amiantifères
- ✓ Effets de l'amiante sur la santé : pathologies bénignes et malignes plus effet du tabac
- ✓ Exigences réglementaires : code de la santé publique

Jour 2 :

- ✓ Risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, chute, ...)
- ✓ Code du travail,
- ✓ Code de l'environnement (gestion des déchets)
- ✓ Les équipements de protection (EPI, EPC)
- ✓ Travaux pratiques sur plate-forme pédagogique chantier fictif
- ✓ Tour de table (présentation des stagiaires et de leurs attentes)
- ✓ Animation en face à face : exposé magistral avec débats et échanges entre les stagiaires.
- ✓ Diaporama interactif (cours combinés d'extraits vidéo, articles, ...)

MÉTHODES MOBILISÉES

OPÉRATEUR DE CHANTIER - 14H

MÉTHODES MOBILISÉES (suite)

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Tx de réussite : 100%*



Modalités d'obtention
(l'ensemble des épreuves est
à valider) :

Epreuve théorique :

- si note < 10 : échec
- si note ≤ 12 : rattrapage à l'oral
- si note > 12 : réussite

Epreuve pratique :

- si note < 10 : échec
- si note ≤ 14 : rattrapage à l'oral
- si note > 14 : réussite

La totalité des blocs de
compétence doivent être
validés.



Nos formations sont ouvertes
aux travailleurs en situation de
handicap dans le respect de
l'arrêté du 23 février 2012.
Nous consulter..

*Base : 934 stagiaires au 31/07/2025

- ✓ QCM de contrôle en début de journée(s)
- ✓ Travaux en sous-groupe sur étude de cas (situation à analyser)
- ✓ Mise en situation professionnelle sur la plateforme pédagogique
- ✓ Support : livret de formation individuel
- ✓ Atelier pédagogique : Mise en situation réelle des opérations d'habillage, de déshabillage et d'entretien des EPI.

Organisation de la session :

- ✓ Chaque session sera composée de 10 stagiaires maximum.
- ✓ 2 jours de formation consécutifs - soit 2 jrs X 7 heures en face à face pédagogique

Formule « intra » réalisable, si possible, sous 1 semaine. Tarif : nous consulter

Les modalités sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

- ✓ **Epreuve théorique de 20 mn** élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou à réponse courte permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment sur :
 - Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
 - La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
 - Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
 - Les moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
 - Les destinataires du mode opératoire
- ✓ **Epreuve pratique de 60 minutes** : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :
 - Prendre connaissance et appliquer les modes opératoires : 4/20
 - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination) : 8/20
 - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention, gérer l'élimination des déchets amiantés 5/20
 - Réagir en cas d'incident / d'accident : 3/20

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 14 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°1 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir effectuer des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

 **04 78 28 27 98**
 **contact@kapi-formations.com**
 Tarifs consultable sur notre site

www.kapi-formations.fr